



CPA

ORDRE DES COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS
DU QUÉBEC

Permis d'exercice de la profession de comptable professionnel agréé

L'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, atteste que

Eric Brunelle

s'est conformé aux dispositions du *Code des professions* et des règlements de l'Ordre et lui accorde par conséquent le présent permis d'exercice, ainsi que le droit de porter le titre de CPA, sous réserve de son inscription au tableau de l'Ordre et du respect des autres dispositions législatives et réglementaires qui régissent la profession.

Fait à Montréal, ce 10^e jour de septembre 2013

Le président du Conseil,

Stephan Robitaille, FCPA, FCGA

Le président et chef de la direction,

Daniel McMahon, FCPA, FCA

Permis n°

136788